



**Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre
du Massif Des Ogres (ASL MDO)
le 19 juillet 2019, Salle des Fêtes, Roussillon**

En introduction le Président, Denis Danset, remercie Madame le Maire pour son accueil et pour l'aide apporté par la Mairie de Roussillon à notre association.

Le Président remercie aussi Katia Lagarde, de l'association « Forêt méditerranéenne » pour sa participation, ainsi qu'au choix de Roussillon pour la prochaine assemblée générale de cette association le 26 octobre 2019.

Il se réjouit de voir que les membres de l'ASL ont été nombreux à répondre cette année à notre invitation.

Rapport moral du Président :

Le Conseil Syndical a été très actif sur la période ; il s'est réuni 4 fois, pour coordonner les chantiers et préparer l'avenant au Plan Simple de Gestion (PSG).

Afin d'informer les propriétaires forestiers, et expliquer au public le rôle de notre association sur les forêts du Massif des Ogres, plusieurs actions de communication ont été réalisées :

- Une présentation du chantier des Val des Fées, suivie d'une opération de débardage (transfert des troncs) à cheval, le 15 février 2018
- Présentation de l'ASL aux propriétaires forestiers de Rustrel

Une activité importante de l'année écoulée fut la préparation d'un avenant au PSG pour inclure dans le périmètre de gestion les propriétaires qui souhaitaient une action sur leurs parcelles, mais non inscrits dans le plan initial. Pour rappel, compte tenu du statut du Massif des Ogres, en zone « classée », aucune intervention n'est autorisée si elle n'est pas incluse dans un dossier déposé auprès de l'Administration.

Nous avons donc déposé le 7 mars un dossier au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), incluant plus de 50 propriétaires, dont la Mairie de Roussillon qui possède des parcelles au milieu des bois de la commune. Malheureusement la Direction Départementale du Territoire (DDT) a rejeté le dossier le 7 juin, car le code forestier précise que les parcelles publiques sont traitées par l'ONF. En conséquence, il a fallu déposer un avenant modifié, portant sur 128ha au lieu de 143ha, agréé le 15 novembre 2018.

En bilan, l'ASL a dû payer le surcout des modifications, retarder les interventions de plus de 6 mois, et la subvention attendue de la DRAAF a été réduite de 4320€ à 3840€, soit une perte de presque 900€ pour l'association. Cette subvention de 30€/ha, finalement acceptée fin décembre, sera versée en 2019.

Rapport financier :

Notre Trésorière Françoise Desnuelle présente le rapport financier 2018.

La trésorerie qui était de 7721,61€ au 31 décembre 2017, était de seulement 2399,09€ au 31 décembre 2018. La raison majeure de cette variation est la dépense importante de la rédaction de l'avenant au PSG (5180.04€) dont une partie sera récupérée par la subvention DRAAF en 2019. A noter aussi le faible nombre de cotisations (seulement 10 en 2018 après 40 en 2017). Ce point sera discuté en cours de l'assemblée générale.

Information sur les chantiers 2018 :

En 2018, deux chantiers ont été réalisés, et suite à l'avenant, des travaux importants ont été entrepris en 2019. Ces chantiers sont décrits dans la présentation jointe à ce compte-rendu.

Le Val des Fées : la coopération avec le lycée La Ricarde de l'Isle-sur-la-Sorgue s'est poursuivie à la grande satisfaction des élèves et des enseignants. Le débardage à cheval a été largement couvert par la presse locale, et a motivé de nombreux Roussillonnais.

Caromb/Bassin Rond: le chantier 2018 sur l'UP Caromb n'a concerné que 2 propriétaires, pour une surface de 16 hectares. Grâce à des conditions climatiques excellentes et l'efficacité de l'entreprise forestière choisie, cette opération a été un franc succès.

Pour 2019, nous prévoyons deux nouveaux chantiers, un second sur l'UP Caromb (entre le chemin de la Mutte et le chemin du Marseillais), et un autre à l'UP Bois Saint Jean (sur la route du Chêne).

Cotisations 2017-2018 :

Comme mentionné précédemment, nous n'avons perçu que 10 cotisations en 2018, pour un montant de 150€. La cotisation, maintenue à 15€ par membre, est pour l'ensemble du bureau de l'ASL une marque de soutien dans notre action bénévole d'amélioration de notre environnement, le Massif des Ocres.

Nous reviendrons donc auprès de nos membres pour le renouvellement des adhésions 2019-2020.

Renouvellement du Conseil Syndical (CS) :

Le CS ayant été entièrement renouvelé en 2016, nous proposons de maintenir sa composition pour 2019. Monsieur Gérard Huguenet au sein est candidat pour devenir membre du CS. Sans avis contraire de l'assemblée, nous entérinons ces propositions.

L'ASL et l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD):

Suite aux inspections de l'ONF, nous avons reçu de nombreuses questions sur ce sujet. Chaque fois que possible, nous avons donné des conseils aux propriétaires, mais aussi rappelé que notre action concerne les zones boisées plutôt étendues, et les moyens mis en œuvre par l'entreprise forestière se prêtent peu à une intervention dans les 50m autour des habitations.

Dans quelques cas spécifiques, si la surface à traiter est assez grande, ces actions OLD peuvent s'inscrire dans un chantier, mais dans ce cas un devis est réalisé par l'entreprise, à titre de travaux complémentaires, directement payés par les propriétaires.

Un certain nombre de nos adhérents trouvent incohérent de devoir réaliser ces opérations avant décembre 2019, alors que nous prévoyons d'intervenir chez eux au 1^{er} trimestre 2020. Le président a envoyé un courrier en ce sens à la Direction Départementale du Territoire (DDT) qui a accepté de décaler les contrôles chez les propriétaires concernés. La liste sera envoyée par l'ASL à la DDT.

Questions Diverses :

Pas de question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h30.

L'assemblée Générale s'est terminée par un apéritif aimablement offert par la mairie de Roussillon.